

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Justice délocalisée

Par Abdellatif Mansour mansour@maroc-hebdo.press.ma*Driss Basri Fait appel à la justice française pour étouffer la liberté d'expression au Maroc*

Me voilà poursuivi par le tribunal correctionnel de Paris pour diffamation!

Le plaignant, vous en avez certainement entendu parler, du temps où il squattait la télévision marocaine (Car il s'agit d'un Marocain!) durant ses vingt-cinq années de règne sur la mère des administrations, le noyau dur, le centre émetteur, le temple ordonnateur des pires atteintes aux droits de l'homme mises sur le compte «des années de plomb», bref le grand ministère de l'Intérieur ; version politique des écu-

ries d'Augias.

Vous l'avez deviné, il s'agit de Driss Basri.

Il s'est senti diffamé par un article, commis par moi-même, où je ne faisais que rappeler, avec un zeste de commentaire et un rien d'interprétation, ses liens directs avec des créations à lui; Abdelmoughit Slimani et Abdelaziz Laâfora, respectivement ancien maire de Casablanca qui se trouve être son beau frère, et ex-gouverneur dans la même ville. Ces deux hauts dignitaires sont actuellement poursuivis pour détournement de deniers publics qui devaient servir à résorber les bidonvilles d'où sont issus les kamikazes des attentats de Casablanca du 16 mai 2003!

Ceci pour l'objet du délit. En ce qui me concerne, personnellement, je n'ai jamais imaginé, au fil de mes modestes tribulations syndicalo-politico-journalistiques, être un jour convoqué par un juge français, à Paris, s'il vous plaît. Cela m'aurait permis d'avoir un visa sans faire la queue, mais j'ai tendance à penser que c'était soit «trop peu pour moi», soit quelque peu anti-daté. D'autant que dans une nouvelle, il y a quelques années, pour laquelle je ne pouvais être poursuivi, j'avais décidé, à l'unanimité, de fixer ma date de naissance au 18 novembre 1955, jour de l'indépen-

dance du Maroc, où la sage femme finissait de me couper le cordon ombilical en criant, entre deux youyous, «*yahia l'maghrib*» (Vive le Maroc !). Je m'en rappelle comme si c'était hier. Je me suis donc fait naître avec le Maroc indépendant. Une manière de dire, qu'en tant que futur justiciable, je ne pouvais avoir à faire à un magistrat gaulois, ici ou en métropole!

Maintenant, pour donner dans le juridisme de l'huissier qui m'a obligamment fait parvenir les «attendus» de ma mise en demeure, **on me dit que je dois répondre en France de ce que j'écris au Maroc, sur un Marocain pas comme les autres**, vu que Maroc Hebdo Int. est un journal de droit français, parce que inscrit dans l'Hexagone. Je réponds, tout net, sans autre forme d'érudition dans le droit comparé ou néo-colonialement résiduel, que je n'ai pas à le savoir.

Le juge français et moi, nous n'avons rien à nous dire. Moi, l'écrivain dans une publication imprimée et distribuée au Maroc, dont le siège, lui, n'est inscrit sous aucun statut d'extraterritorialité sous obédience juridique française. Moi, dont la seule «nationalité», à titre d'information pour le juge de Paris, est celle des Ouled Hriz, une des mille et une communautés de terroir qui font la nation marocaine de-

puis la nuit des temps. Je ne figure même pas dans les archives de l'ancien contrôleur civil de la Chaouia nord, au cas où il n'y aurait pas prescription pour les enfants qui auraient refusé de grandir sous le Protectorat. Si c'était le cas, ce serait la faute à la sage femme!

Mon unique lien actuel avec la France est la langue de Molière. Je fais de mon mieux, mais la seule instance qui pourrait, à la limite, me réprimander, c'est l'Académie française, pour maltraitance linguistique. Pas un juge, voyons!

En résumé, j'ai fait l'objet d'une citation directe à comparaître devant la 17ème chambre du tribunal de grande instance de Paris, pour une première séance qui s'est tenue le vendredi 3 septembre 2004. Je ne me suis donc pas présenté. Pas plus que Driss Basri, d'ailleurs ; le plaignant, se faisant représenter par ses avocats, n'ayant pas jugé utile de se déplacer. Le directeur de la publication incriminée, Mohamed Selhami, lui, était présent. Madame la présidente a chargé l'huissier de m'adresser quant à moi, une nouvelle convocation pour le 11 mars 2005. Je ne compte pas y aller, pour une raison définitive : L'avion me donne le vertige. Un mal de l'air que je tiens de ce plancher des vaches qu'est mon terroir.



Photo: A. El Fouladi

LE SYNDROME HUNTINGTON



Comment a-t-on pu, dans une société comme la notre, légiférer et ainsi imposer un couvre feu pour que les moins de 15ans ne flânent plus, dans les rues, passées vingt deux heures trente?

Pourquoi a-t-il fallu des textes de loi là où depuis toujours cela a été de la compétence parentale et par convention une prérogative familiale?

Pourquoi les règles de droit doivent-elles s'immiscer pour régir ce que le bon sens, les conventions, les us et coutumes et LES VALEURS INTRINSÈQUES AU GENRE HUMAIN faisaient si bien ?

Si on veut répondre par un raccourci, on pourrait simplement dire que les parents ont démissionné, qu'on n'a plus la famille qu'on avait et que ce vide doit être comblé pour le bien de tout le monde, enfants en premier lieu!

Et si on y voit de près on constate qu'un tas de facteurs ont miné l'autorité parentale. Un ensemble de phénomènes a formé une coalition qui a fait éclater le pouvoir de la famille à discipliner ses rejetons: Le parent est devenu l'enfant pauvre de l'éducation des siens!

Les plus importants intrus qui forment les éléments de destruction massive de l'entente intergénérationnelle sont dans le désordre :

Le Show biz qui ne se préoccupe que de fructifier des artistes sans se préoccuper des messages véhiculés par ceux-ci. Christina Aguilera, Brithney Spears et d'autres n'arrêtent pas de se trémousser les tam-tams que ne cachent que des fils de soie. La bedaine et le reste à qui veut mater. L'apparence n'est qu'un avant de la tendance « SEXY ». les chanteuses (Madonna et Spears) s'embrassent, la lèvres sensuelle, sur scène devant des millions de pubères qui s'écarquillent les yeux. Des rappeurs font l'apologie de la violence (Puff Dady etc) ou l'exercent sans que l'industrie du disque ne s'en préoccupe. Le CRTC devrait y voir car c'est plus dangereux que Jeff Fillion!

Les médias se liguient pour ne promouvoir que des modèles non conformes au désir des parents. Pendant une émission de télévision où l'on décortiquait la tenue vestimentaire des jeunes filles (9,10,11,12 ans), l'animatrice avait fait appel à Anne-Marie Losique qui est le dernier exemple que les parents voudraient pour leurs filles. Quels sont les critères qui guident les choix pareils? Alors qu'il serait sensé d'inviter des modèles de réussite féminine telle que l'astronaute, ingénieur, polyglotte et affable Julie Paillette!

Le divorce: Les enfants du divorce sont majoritaires dans les cours de nos écoles.

Et comme les enfants sont des champions dans l'art de la manipulation, ils arrivent à faire fléchir les plus récalcitrants des parents pour les rendre les plus permissifs. Avec la menace voilée et le chantage affectif, les rejetons arrivent à leurs fins. Ou le parent accepte ou sa progéniture le renie et s'installe exclusivement chez l'autre parent ou, pire, l'éventualité d'une fugue à la Julie Bureau qui a mis sens dessus dessous la province! Comme quoi les géniteurs sont devenus les enfants pauvres de l'éducation des générations futures !

L'école: Elle est devenue l'adversaire et non le complément de la famille; Cette première institution éducative dans la société.

En plus de l'indifférence qu'elle affiche sur le devenir des élèves, l'école se donne le droit d'être un rempart qui exclut les parents de la vie estudiantine. Combien de parents ignorent, avec la complicité de l'école, ce que trament leurs enfants parce qu'il paraît qu'à partir de quatorze ans, il faudrait l'autorisation de l'élève pour mettre au courant ses parents de ses frasques!

La DPJ: Bien que le département de protection de la jeunesse soit un gage contre les abus fait aux jeunes, il reste que c'est très facile de les allumer contre les parents!

Ils appellent cela, un Signalement.

Les parents sont devenus le premier suspect de cette institution. Et pour les signalements, il suffit d'un coup de fil anonyme.

L'argent facile: La tentation est plus que présente. Elle pousse l'ado à s'affranchir de l'argent de poche paternelle ou maternelle. Nous avons appris cet été que les jeunes sont engagés pour faire la récolte de la marijuana avec la même banalité que les sont les Mexicains pour faire les récoltes maraichères!

La mode: De plus en plus imaginative pour faire la poche aux jeunes de tous âges. Quitte à rendre sexuées des petites filles de 10 ans et de les lâcher dans le regard des prédateurs!

La rectitude politique qui voudrait l'uniformisation de la pensée. La tolérance poussée à son extrême devient intégrisme.

Au nom de la tolérance on a instauré l'indifférence!

Le politically correct devient la norme et le parent doit suivre le courant s'il ne veut pas être emporté par la vague.

Que reste-t-il du pouvoir des parents quand on sait que tout s'est ligué contre eux ? Les enfants n'appartiennent plus aux familles et, peut être, la loi devrait légiférer pour mettre un peu d'ordre dans ce fouillis. Le maire de Huntington l'a compris.

RADIOSCOPIE

Majid Blal majidblal@hotmail.com